

Document d'information sur le produit d'assurances  
 BMS Canada Service de Risques Ltée

No. Téléphone: 1-855-318-6038

Courriel: [psy.insurance@bmsgroup.com](mailto:psy.insurance@bmsgroup.com)

Programme d'assurance:

Société Canadienne de Psychologie (SCP) &  
 Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP)

Pour la section 1 : l'assureur est Lloyd's, #2000737758.

Les informations fournies dans le présent document d'information sur les produits d'assurance constituent un résumé des principales informations relatives à votre police d'assurance que vous devriez lire. Ce résumé ne contient PAS l'intégralité des conditions, dispositions et exclusions. Celles-ci sont détaillées dans le ou les libellés du contrat. Un exemplaire de chacun est disponible sur demande.

**Quel est ce type d'assurance?**

Il s'agit d'un programme d'assurance qui englobe l'assurance responsabilité professionnelle et l'assurance responsabilité civile générale pour les psychologues professionnels.

Des feuillets récapitulatives séparés sont disponibles et donnent les détails pour l'assurance cyber sécurité et événement d'atteintes à la vie privée, l'assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi (gestion), et le forfait multirisque, y compris l'assurance de contenus et améliorations locatives, vols et détournements, perte d'exploitation et assurance de responsabilité civile générale d'entreprise.

Section Un – Responsabilité professionnelle et responsabilité civile générale Ce qui est assuré	Détails
<b>Responsabilité civile professionnelle</b>	
Description de la couverture	Protège contre la responsabilité ou les allégations de responsabilité pour les blessures ou dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle résultant de votre capacité professionnelle en tant que psychologue ou psychologue provisoire ou associé psychologique.
Formulaire de politique	« Déclarations faites »
Limite d'assurance	10 000 000 \$ par réclamation / 10 000 000 \$ par période d'assurance
Franchise	Nulle
Frais juridiques réglementaires	300 000 \$ par réclamation / 300 000 \$ par période d'assurance
Remboursement des frais de défense pénale	300 000 \$ par réclamation / 300 000 \$ par période d'assurance
Abus, attouchements sexuels et mauvais traitements d'ordre sexuel	1 000 000 \$ par réclamation et par période d'assurance par assuré (limite partagée avec la responsabilité civile générale)
Préjudice économique	10 000 000 \$ par période d'assurance
Options de prolongation de la période de déclaration	10 ans automatiquement inclus
Date limite de rétroactivité	Sans objet
Étendue territoriale de la garantie	Le monde entier
Territoire de compétence en ce qui concerne les réclamations	Canada, avec extension aux États-Unis dans les circonstances décrites dans le libellé de la politique
Conditions pour les étudiants	La couverture s'étend aux étudiants sous votre supervision comme indiqué dans le libellé de la police.

Fiche récapitulative 05/24

BMS Canada Services de Risques Ltée.

979, rue Bank, bureau 200, Ottawa ON K1S 5K5 [www.psy.bmsgroup.com](http://www.psy.bmsgroup.com)

Numéro d'enregistrement 3000682048, [lautirite.qc.ca](http://lautirite.qc.ca)

Document d'information sur le produit d'assurances  
 BMS Canada Service de Risques Ltée

No. Téléphone: 1-855-318-6038

Courriel: [psy.insurance@bmsgroup.com](mailto:psy.insurance@bmsgroup.com)

Programme d'assurance:

Société Canadienne de Psychologie (SCP) &  
 Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP)

<b>Responsabilité civile générale</b>	
Description de la couverture	Protège contre les réclamations découlant de « blessures corporelles » ou de « dommages matériels » que vous pourriez causer à un tiers du fait de vos opérations et/ou de vos locaux et qui ne sont pas liés à votre prestation de service professionnels.
Formulaire de politique	Base d'occurrence
Blessures corporelles et dommages matériels	5 000 000 \$ par réclamation et par période d'assurance
Agrégat général	5 000 000 \$
Produits et opérations achevées	5 000 000 \$ par réclamation et par période d'assurance
Frais médicaux	25 000 \$ par réclamation et par période d'assurance
Responsabilité locative	500 000 \$
Responsabilité personnelle et publicitaire	5 000 000 \$ par réclamation et par période d'assurance
Assurance automobile standard des non-propriétaires	5 000 000 \$ par réclamation et par période d'assurance
Dommages aux véhicules loués	50 000 \$
Étendue territoriale de la garantie	Dans le monde entier
Territoire de compétence en ce qui concerne les réclamations	Canada
Franchise	Nulle